

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 9 du jeudi 19 décembre 2024 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée, SABATIER Sébastien formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Néant

Absent(s) excusé(s): MONIÉ Florian

Absent(s) : Néant.

M le Maire ouvre la séance à 18h.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du conseil du 25 11 2024 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2024.

Délibérations :

2 - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre de BeMEA pour la canalisation Château d'eau d'Homps Puits des Tuileries - Présentation Serge Marret.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché de maîtrise d'œuvre de BeMEA, Laurent SANTAMARIA, pour la liaison par canalisation du Château d'eau d'Homps au Puits des Tuileries à Tourouzelle pour un montant de 18.350 € HT.

3 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2024) - Présentation Patrick Célerier.

L'augmentation de certaines charges comme les charges de développement économique, le foncier urbain, la voirie et par ailleurs une baisse de la population des communes faisant partie de la CCRLCM Lézignan entraînent une hausse des charges transférées. Pour la mairie de Tourouzelle, sur l'année 2024, les charges transférées sont plus importantes soit un solde de -7 120 €. L'année prochaine elles devraient encore augmenter pour la mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées.

4 – Désignation du délégué et du suppléant à Réseau11 - Présentation Serge Marret.

Désignations à Réseau11 : comme titulaire, M. Serge MARRET et comme suppléant, M. Sébastien SABATIER. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux désignations.

5 – Répercussion sur la facture d'eau des lignes performance à l'agence de l'eau - Présentation Patrick Célerier.

Les taxes sur l'eau et l'assainissement passent de 0.51 € à 0.55 €/m³ soit une augmentation de 0,04 cts/m³. Celui-ci serait porté à 5.36 € au lieu des 5.32 € annoncés pour 2025.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rester au prix annoncé à 5.32€/m³ pour l'utilisateur.

6- Participation scolaire à la Calandreta - Présentation Patrick Célerier.

La commune participera à hauteur de 1 000 € aux frais de scolarité pour l'enfant de Tourouzelle qui étudie à l'école Calandreta Lo Cigal sise à Bize Minervois. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Caution pour location de la salle Jean Moulin - Présentation Patrick Célerier.

L'état de la salle Jean Moulin laissant parfois à désirer après une location, une caution de 100 € supplémentaire pour le ménage sera demandée. Au cas où il serait constaté lors de l'état des lieux de sortie qu'il n'a pas été effectué convenablement, la caution de 100 € sera retenue.

De fait, la location est de 75 €, la caution de 500 € et la caution ménage de 100 €. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

- Augmentation de valeur des bons d'achat de Noël - Présentation Patrick Célerier.

La valeur des bons d'achat de Noël est portée à 20 € par personne soit 40 € pour un couple. Approbation à l'unanimité par le conseil.

- Compte-rendu de la réunion chez l'Inspecteur d'académie du 29 novembre - Présentation Serge Marret et Suzana Grix.

Cette réunion portait sur le devenir des deux enfants de CM1 et CM2 auteurs d'exactions à l'école. Ils ont fait l'objet d'un suivi pendant une semaine pour analyser leur comportement. Puis, ils seront admis à compter du 6 janvier à l'Institut Médico Educatif Millegrand mieux adapté à la prise en charge de ces enfants. Il a été décidé de ne pas faire de communiqué de presse.

- Compte-rendu du conseil d'école du 5 décembre - Présentation Suzana Grix.

Actuellement nous avons à Tourouzelle 17 et 20 élèves dans deux classes. En 2025/2026 nous aurons une augmentation « anormale » du nombre d'élèves admis en maternelle ce qui nécessitera une réorganisation des classes du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal).

Pour la piscine, c'est une décision de la maîtresse de ne pas y aller mais un créneau aux Bains de Minerves vient de se dégager.

Les évaluations nationales des élèves nous parviendront pour le prochain Conseil d'école

- Compte-rendu de la réunion du 9 décembre avec Mme Lapérouse sur la carte scolaire - Présentation Serge Marret et Suzana Grix.

Dans l'Aude sur 433 communes, 234 ont des écoles dont la moitié ont peu d'élèves, souvent 1 à 3 classes et 66 une seule classe. 110 écoles sont en RPI dont 42 en RPI dispersé sur plusieurs communes. En 2024/2025 il y a en moyenne 20,59 élèves par classe conséquence d'une moyenne démographique en baisse dans l'Aude avec 3000 enfants de moins sur 10 ans. Cette année il y a une réduction de 270 élèves, réduction en classes préparatoires et élémentaires alors que le nombre d'enfants en situation de handicap augmente.

La rentrée 2025/2026 au RPI Castelnaud-Escales-Tourouzelle s'annonce exceptionnelle en raison d'une entrée massive, pour la deuxième année consécutive, d'enfants en petite section de maternelle. Au total, 90 élèves sont attendus. Chaque commune vérifiera les chiffres de naissances en 2022, 2023 ou 2024 pour pouvoir discuter et envisager des solutions pour l'avenir.

A Tourouzelle, en 2024/2025 en GS/CP il y avait 17 élèves et en CE1/CE2 20 élèves alors qu'en 2025/2026 en GS/CP il y aurait 30 élèves et en CE1/CE2, 17 élèves.

Mme Béragère Presson, directrice du RPI, a été nommée à titre provisoire et ne sera pas reconduite en septembre prochain. Un appel à candidature a été passé pour un minimum de 3 ans.

- Compte-rendu de l'entretien informel du maire avec une collaboratrice du Procureur de la République - Présentation Serge Marret.

De cet entretien, il ressort que dès lors que l'on sent qu'un enfant est suspecté d'être en danger ou de faire courir un danger à ses copains, il y a obligation pour le maire d'avertir le procureur et de saisir la Cellule de recueil des informations préoccupantes du département (CRIP11) qui a pour objectif de recueillir et évaluer toutes les informations préoccupantes pour aider les enfants et les familles.

- Recrutement d'un adjoint administratif à la mairie - Présentation Patrick Célerier et Serge Marret.

Après présélection, quatre candidates ont été reçues pour un entretien. La candidature de Mme Nathalie GUILLE, titulaire à la Mairie de Roquelongue a été retenue. Elle prendra ses fonctions à compter du 1^{er}

février 2025. En attendant, une remplaçante sera recrutée pour un mois pendant un mois à l'agence postale.

- Compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre - Présentation Serge Marret.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité. Concernant le projet de révision du PLU de la commune de Tourouzelle arrêté le 22/10/2024, des réserves de la CCRLCM apparaissent en liaison avec le projet de SCoT. Elles ont finalement été supprimées puisque le SCoT n'est encore qu'à l'état d'ébauche.

- Compte-rendu de la réunion organisée par l'Inspecteur d'académie le 18 décembre pour la rentrée scolaire 2025 - Présentation Suzana Grix.

- Transfert de l'agence postale à la mairie - Présentation Sébastien Sabatier. - Demande pose d'un miroir, Avenue de Castelnau - Présentation Serge Marret.

Tous les travaux sont faits à l'agence postale. Un miroir sera posé avenue de Castelnau à la sortie du chemin privé de Louis GUILHEM.

Pose d'un panneau Stop à la sortie du chemin des Pins, pas de décision pour le moment.

Une corde sera installée à l'extrémité de la rue des templiers très pentue.

Questions diverses

Vente de la remise Amouroux / Rajouter vente « en l'état » et offre écrite de prix à la mairie « sous double enveloppe ».

Le prochain Conseil municipal pourrait être envisagé le 10 février 2025 en fonction des disponibilités des membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51